

STOP

AUX DEJECTIONS-URINES CANINES

ASSEZ DES PROPRIETAIRES DE CHIENS INDELICATS !

On me le dit dans toutes les réunions, on m'interpelle dans la rue et je m'en rends malheureusement bien compte... il n'est plus supportable que les trottoirs soient jonchés de crottes de chiens ; il n'est plus supportable pour nos employés communaux d'avoir à passer toujours plus de temps à ramasser ces crottes ou de se faire recouvrir de déjections les chaussures et les bas de pantalons lors des tontes ; il n'est plus supportable que les chiens urinent sur les portes des habitants ; il n'est plus supportable que certains propriétaires de chiens se moquent des autres en imposant ça à tous les Heyriards avec un total manque de respect.

J'en appelle donc à la civilité de tous les propriétaires de chiens et je sais que nombreux sont ceux qui agissent déjà dans cet esprit, pour que ça cesse !

Dans le même temps, je charge la Police Municipale d'agir avec plus de sévérité pour faire respecter l'arrêté en appliquant l'amende de 135€ prévue par les textes.

Le chien n'est pas responsable de ses crottes-urines laissées sur le trottoir, dans les espaces verts urbains ou sur les portes d'habitations. Le vrai coupable, c'est le propriétaire !

J'espère que chacun comprendra que cette action déterminée est nécessaire.



Votre Maire,
Daniel ANGONIN